

Les musulmans de Noisy-le-grand pleurent, obligés d'apprendre le coran aux enfants chez eux !

écrit par Christine Tasin | 1 juin 2015



Violent dégoût de voir ces gamines impubères empaquetées, manipulées, répétant ce qu'on leur a fait répéter, demandant des sous pour avoir un lieu où apprendre la soumission complète...

Si vous voulez vomir, regardez cette video dont ils sont si fiers. Et en plus ils rackettent les gamines qui versent le contenu de leur tirelire pour qu'ils puissent les empaqueter et leur faire répéter que la femme doit être soumise.

Quant aux adultes, pleurnichant parce qu'avec la mosquée c'est l'école coranique qui a disparu, essayant de nous faire croire

que ce serait une catastrophe si on n'enseignait plus à leurs enfants le coran et l'arabe... envie de les envoyer au bagne, en Guyane, avec Taubira.

Quand je pense que cet imbécile de préfet [Connus](#) veut envoyer les musulmans à la mosquée et cet imbécile de [Juppé](#) ne voit pas de problèmes avec les voiles... Envie de meurtre... Ce sont des enfants qu'on assassine. Dans l'indifférence la plus totale et même avec la complicité de nos dirigeants.

Indifférence qui va jusqu'à tolérer, une fois de plus, des prières de rue. La salle de prières de Noisy le Grand a été fermée, et l'on voudrait nous faire croire que les musulmans seraient obligés de prier dans les rues quel que soit le temps (ils vont nous faire pleurer, sur le site [journal du musulman](#) ou [desdomesetdesminarets](#)).





Que font donc le préfet de Seine Saint Denis et Cazeneuve ?

Ils sont bien plus rapides à intervenir et embarquer des Identitaires se contentant de déployer une banderole sur le toit d'une mosquée en construction ou sur celui de Solférino qu'à faire respecter l'espace public par des musulmans qui peuvent tout à fait prier chez eux. La preuve ? Les femmes le

font, dans une écrasante majorité.

Au fait, c'est à Noisy-le-grand que sévissait Maxime Buttey, l'ancien converti conseiller municipal FN...

<http://resistancerepublicaine.com/2014/maxence-buttey-a-moitie-dehors-le-fn-se-fiche-de-nous/>

<http://resistancerepublicaine.com/2014/sur-les-miracles-scientifiques-du-coran-que-gobent-les-niaiseux-comme-maxence-buttey-par-philippe-jallade/>

Peut-être le Maire de Noisy-le Grand, le Préfet de Seine Saint Denis et Cazeneuve ne savent pas que les prières dans les rues sont interdites, assimilées à une manifestation non déclarée et qu'il faut présenter les contrevenants au parquet ?

Manifestation illicite

Organisation d'une manifestation interdite sur la voie publique

Art. 431-9 : Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7.500 € d'amende le fait :

1° D'avoir organisé une manifestation sur la voie publique n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;

Vous pouvez le leur dire :

[Mairie de Noisy-le-Grand](#)

[Préfecture de Seine Saint-Denis](#)

[Cazeneuve](#)

Peut-être, également, que les services sociaux à l'enfance ne savent pas que des fillettes sont enfermées dans des nikabs dès leur jeune âge et se promènent ainsi en pleine rue ?

Protection de l'enfance du Conseil départemental de Seine
Saint-Denis :

<https://www.seine-saint-denis.fr/Nous-contacter.html>

Christine Tasin